

Destinataires : Clubs et correspondants des clubs de la Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur

**Objet : Championnats par Equipes Seniors 2026**

Aix en Provence, le vendredi 12 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Présidents et Responsables Sportifs,

Après les Championnats Seniors Plus et Jeunes, c'est avec grand plaisir que nous vous faisons parvenir toutes les informations concernant le Championnat Régional Seniors par Equipes 2026 de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Organisation du Championnat**

L'affectation des équipes de la saison 2026 dans les différentes divisions est le résultat des montées/descentes de la saison 2025. L'organisation et la structuration du Championnat Senior restent inchangées.

Le Championnat Régional 2026 (Dames et Messieurs) compte 4 divisions :

- DQDN4 (Hommes) / DQDN3 (Femmes)
- R1
- R2
- R3

Le détail des montées/descentes du Championnat Régional sera envoyé à la fin des inscriptions et avant le début des rencontres.

Les Championnats Départementaux compteront plusieurs divisions suivant l'organisation adoptée par chacun des Comités Départementaux.

**Informations complémentaires :**

- Tout sera fait pour limiter au maximum le kilométrage des équipes, tout en tenant compte de l'équité sportive du championnat. Pour les divisions les plus basses, les déplacements seront réduits au maximum. Nous veillerons également à ce qu'un club ne reçoive pas trop de rencontres simultanément le même dimanche.
- La DQDN4 Hommes est qualificative pour le Championnat de France 2026. La Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur disposera de 4 places attribuées à l'équipe 1ère de chacune des 4 poules.
- La DQDN3 Femmes est qualificative pour le Championnat de France 2026. La Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur disposera de 3 places attribuées à l'équipe 1ère de chacune des 3 poules.
- Le Championnat DQDN suivant une réglementation spécifique, un autre courrier sera communiqué en conséquence
- Les finales du Championnat Régional pourront se disputer sur les sites d'Aix, de Toulon ou de Nice.

Afin de permettre une bonne organisation du Championnat, nous souhaitons que le capitaine de l'équipe visiteuse prenne contact avec son homologue de l'équipe visitée, **au plus tard trois jours avant la rencontre**. Cette démarche a pour but d'éviter avant tout la gestion de difficultés de dernière minute.

### La phase préliminaire

Journée	Phase préliminaire
1	Dimanche 1 Mars 2026
Report	Samedi 7 mars 2026
2	Dimanche 8 mars 2026
Report	Samedi 14 mars 2026
3	Dimanche 15 mars 2026
Report	Samedi 21 mars 2026
4	Dimanche 22 mars 2026
Report	Samedi 28 mars 2026
5	Dimanche 29 mars 2026
Report	Samedi 4 avril ou Dimanche 5 avril 2026

**Attention** : en cas d'intempéries, les reports des rencontres sont prévus au **samedi suivant à 14h00**.

Si les deux clubs sont d'accord, une rencontre peut être avancée. Pour rappel, il est nécessaire de prévenir l'organisateur du championnat (Commission Séniors du Comité ou de la Ligue selon le Championnat Départemental ou Régional concerné) et le service compétition de la Ligue pour le Championnat Régional (en indiquant la date fixée de la rencontre et de mettre à jour Ten'Up).

Sur les rencontres du Championnat Régional, l'horaire est déterminé par la commission compétente à savoir **9h00, le dimanche**. Il faut l'accord des deux clubs pour que l'horaire de la rencontre soit modifié.

Par ailleurs, un délai de route est accordé aux équipes se déplaçant (distance la plus courte de ville à ville) à la condition que le club visiteur prévienne le club visité au plus tard l'avant-veille de la rencontre (**confirmation par mail obligatoire avec copie à l'organisateur : [competitions.paca@fft.fr](mailto:competitions.paca@fft.fr)**).

Délai maximum autorisé :

- 30 minutes entre 100 et 199 km
- 1h00 entre 200 et 299 km
- 1h30 au-delà de 300 km

*Nb : Si le club qui se déplace demande le délai de route, ce dernier ne peut pas être refusé par le club d'accueil. Il est important de noter que les rencontres du championnat régional ont la priorité dans tous les cas par rapport aux rencontres du niveau départemental.*

### La phase finale (en Régional)

Les compétitions dont les phases qualificatives se sont déroulées par poules et qui sont suivies d'une phase finale, verront cette phase finale organisée sous forme d'un tableau en ligne établi en fonction des règles du document « montées / descentes 2026 ».

La moitié des têtes de série (1 à n) sera placée en fonction du classement général de la division (nombre de points, match average, set average, jeu average). En cas d'égalité, la commission compétente procédera à un tirage au sort. Pour les équipes restantes, la commission compétente organisatrice du championnat procédera à un tirage au sort des autres équipes pour le placement dans le tableau final.

Pour un tableau se déroulant sur 2 tours, les têtes de série 1 et 2 recevront en ½ Finale. Pour un tableau se déroulant sur 3 tours ou plus, la commission compétente équilibrera les réceptions entre les différentes équipes.

Pour rappel, les finales pourront se jouer sur les sites d'Aix-en-Provence, Toulon ou Nice. Le lieu sera déterminé au plus tard 6 jours avant la finale, conformément à la réglementation en vigueur.

Une autre pièce jointe donne le détail des règles de montées/descentes pour la saison 2026.

## Article 114-LPCA alinéa 2 - Championnats organisés sous forme de poules - Phase Finale

Les têtes de série sont déterminées en fonction des résultats de la phase préliminaire, en retenant les critères dans l'ordre suivant : différence de points, différence de matchs, différence de sets, différence de jeux ; elles reçoivent systématiquement au premier tour.

Ensuite pour chaque tour, le système suivant est appliqué pour déterminer l'équipe qui reçoit en fonction de la situation du tour précédent :

- Si une seule des équipes s'est déplacée, elle recevra.
- Si une seule des équipes a reçu, elle se déplacera.
- Si les deux équipes se sont déplacées ou ont reçu, la réception sera attribuée au club ayant obtenu les meilleurs résultats en phase préliminaire, en retenant les critères dans l'ordre suivant : différence de points, différence de matchs, différence de sets, différence de jeux. En cas d'égalité parfaite des équipes en phase préliminaire, il y aura un tirage au sort.

### Finale du tableau :

La rencontre se déroulera sur l'un des centres de notre Ligue PACA : Aix-en-Provence, Toulon ou Nice.

Un juge arbitre neutre sera désigné par la Commission régionale d'arbitrage pour la finale.

### Déroulement des rencontres

Dans toutes les divisions régionales et départementales :

- ✓ **Format des rencontres** : 4 simples et 2 doubles (4 joueurs au minimum pour disputer la rencontre, les joueurs de simple ont le droit de jouer le double).
- ✓ **Format des simples** : F1 (3 sets à 6 jeux).
- ✓ **Format des doubles** : F4 (2 sets à 6 jeux, point décisif (NO AD), 3<sup>ème</sup> set = Super jeu décisif à 10 points).
- ✓ **Ordre des parties** : S4 – S2 puis S3 puis S1 et D2 – D1.
- ✓ Une victoire en simple attribue **1 point** à l'équipe gagnante.
- ✓ Une victoire en double attribue **1 point** à l'équipe gagnante.
  
- ✓ En cas d'égalité de points lors d'une phase se déroulant par poules, la rencontre se solde par un résultat nul.
  
- ✓ En cas d'égalité de points entre deux équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue quinze minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée à partir de la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge-arbitre le jour de la rencontre et encore qualifiés pour participer au double décisif (joueur n'ayant pas déclaré forfait ou abandonné en cours de partie et non disqualifié par le juge-arbitre).

## Report

### Cas d'une rencontre non commencée

- Dans une rencontre non commencée, le Juge-arbitre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée.
- Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive :
  - qu'il prendra au plus tard à 13h pour les rencontres commençant à 9h/10h
  - qu'il prendra au plus tard à 15h30 pour les rencontres commençant à 14h00
- Report :
  - Si l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, elle se déplacera lors du report.
  - Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, le report aura lieu sur ses installations.

2 cas peuvent remettre en cause le report sur les installations de l'équipe qui s'est déplacée :

- L'équipe visiteuse a remis une composition d'équipe non valide au JA et ce dernier doit le notifier dans une feuille d'observations et de décisions, qu'il transmettra à la commission compétente
- L'équipe visitée avait prévenu l'équipe visiteuse que la rencontre ne pourrait pas avoir lieu comme prévu et doit le notifier dans une feuille d'observations et de décisions auprès de la commission compétente en apportant tous les éléments matériels justificatifs (email, SMS...)

### Cas d'une rencontre commencée

- Pour les rencontres commencées, le juge-arbitre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée dans des délais raisonnables.
- Si, dans le club visité, plusieurs rencontres sont interrompues et que toutes ne peuvent pas reprendre, la priorité sera donnée aux équipes évoluant dans les divisions les plus élevées. Si plusieurs équipes évoluent dans la même division, la priorité ira aux équipes ayant fait le plus grand déplacement.
- Le vent n'est pas un motif de report (sauf alerte météo de niveau Orange). - En cas d'alerte météo, de niveau Orange minimum le jour de la rencontre, le juge-arbitre ne pourra pas imposer le maintien de celle-ci. Les renseignements sont à prendre auprès du « centre régional d'informations et de circulation routière » ou du « portail départemental de Météo France Tél. 08.92.68.02.72 ou [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) »).

## Courts

La rencontre doit se jouer **sur deux courts** (extérieur ou intérieur) de même nature et de même surface. Il faut l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur plus de deux courts. Cette décision ne peut être imposée en cas de beau temps par une des deux équipes. Cependant, en cas de mauvais temps, le juge-arbitre peut prendre toutes les dispositions pour éviter le report d'une rencontre (nombre de courts, solutions de repli, changement de surface).

## Juge-Arbitre d'Equipes

Pour inscrire des équipes en Championnat Senior, les clubs doivent déclarer un ou plusieurs JAE, suivant la règle ci-dessous :

- Jusqu'à 2 équipes inscrites : 1 JAE du club au minimum
- Pour 3 équipes et plus : 2 JAE du club au minimum

Pour rappel, les juges-arbitres doivent être présents pendant toute la durée de la rencontre.

**En départemental** : Un JAE peut être joueur de son équipe (et sans en être le capitaine) si et seulement s'il se fait remplacer dans ses fonctions par un autre JAE au moment de son ou ses matchs. L'organisation associée et le(s) JAE(s) adjoint(s) devront être notifiés dans une feuille « d'observations et de décisions ».

**En régional** : Le JAE de la rencontre ne peut en aucun cas être joueur de la rencontre, ni d'une autre rencontre ayant lieu simultanément.

### Ten'Up

Pour consulter le championnat sur Ten'Up, il convient d'utiliser les critères de recherche de celle-ci en spécifiant la ligue et la nature du championnat.

Lors de la saisie de la feuille de match sur Ten'Up, l'identification du juge-arbitre est obligatoire.

Ce dernier doit :

- être majeur
- être licencié en 2026 (Club - Multiraquettes)
- posséder une qualification de juge-arbitre de rencontres par équipes (JAE)

Il est demandé que la feuille de match soit saisie **dès la fin de la rencontre** par le juge arbitre ou à défaut par le club d'accueil.

**PS : Pensez à bien cliquer sur le bouton « VALIDER » après avoir enregistré les résultats.**

**Nota : Afin d'éviter tout problème d'enregistrement des résultats sur Ten'Up, nous recommandons au JAE soit d'éditer la feuille de match (si une imprimante est disponible) soit de remplir en parallèle une feuille de match « papier », à faire signer par les 2 capitaines puis par vous-même et d'en faire une copie à remettre aux 2 capitaines.**

### Licences

Conformément aux décisions du bureau exécutif de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la date limite de prise de licence pour l'ensemble des Championnats (départementaux et/ou régionaux) est fixée à la veille de la journée réelle de la rencontre.

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte), « S » (scolaire) ou une licence « W » (web) ne sont pas autorisés à jouer en championnat par équipes. Il est possible de transformer ces licences en licence Multi-raquettes « C » (club).

En conséquence, seuls deux documents doivent être présentés (de manière imprimés et/ou dématérialisés) au juge-arbitre :

- ✓ la licence à jour (imprimée après la sortie du dernier classement mensuel)
- ✓ la pièce d'identité avec photographie

**Attention, il existe cependant des spécificités pour les jeunes souhaitant jouer en seniors :**

Les 2015 (catégorie 11 ans), 2014 (catégorie 12 ans), 2013 (catégorie 13 ans) et 2012 (catégorie 14 ans) doivent présenter le jour de la rencontre **un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition de moins de 6 mois établi par un médecin du sport et le montrer au juge-arbitre. A défaut, le jeune ne pourra pas participer à la rencontre.**

**Nous vous invitons à envoyer une copie du certificat en amont du championnat au comité (division départementale) ou à la Ligue (division régionale).**

Il n'existe pas de règle spécifique pour les autres jeunes nés en 2011 et avant.

## Classements

La mise à jour du classement est mensuelle, voici les dates de sa publication au cours du Championnat Seniors.

- Mardi 3 mars 2026
- Mardi 7 avril 2026
- Mardi 5 mai 2026

Ce dernier est à appliquer **automatiquement et immédiatement** dès sa publication pour les rencontres à venir.

**Nous vous prions de bien vouloir imprimer vos licences dès la publication d'un nouveau classement.** En effet, le juge-arbitre devra être en mesure de contrôler votre classement. Les clubs ont la possibilité d'imprimer l'ensemble des licences correspondant à une équipe.

Il faudra ensuite contacter la commission compétente avant de faire jouer le joueur car selon les règlements, la procédure de reclassement aurait dû être réalisée avant le dépôt des équipes.

## Composition des équipes

**La participation aux Championnats par Equipes Seniors est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste d'équipe à l'exception du joueur "Joker". Cette facilité est autorisée en Régional (hors DQDN) comme en Départemental.**

**Chaque équipe en Régional (hors DQDN) ou en Départemental, dispose par journée de championnat d'un seul joueur « Joker »** qui pourra venir s'ajouter à la liste nominative des **15 joueurs** maximum à condition de respecter les dispositions du championnat considéré et d'avoir un classement inférieur ou égal au joueur le moins bien classé parmi les joueurs brûlés. La date du classement du joker à prendre en compte est celle du jour de la rencontre. Ce joueur peut être un joueur brûlé d'une autre équipe du club.

Afin d'être régulièrement qualifié, **le joueur « Joker » devra être licencié au plus tard la veille de la date réelle de la rencontre** à laquelle il souhaite participer.

Malgré la publication des classements mensuels, **les joueurs déclarés comme brûlés par le club resteront avec ce statut pour tout le championnat.**

Exemple : En jaune, le classement des joueurs brûlés sur Ten'Up. Ils ne sont pas triés en raison de l'évolution du classement.

Ordre	Classement le jour de la rencontre
1	15/1
2	15
3	15/3
4	15/2
5	15/2

Le joueur "Joker" devra avoir, le jour de la rencontre un classement inférieur ou égal à 15/3 correspondant au classement du dernier joueur brûlé de cette équipe, en triant ces joueurs correctement.

### Règles importantes

Un joueur **ne peut pas disputer deux rencontres le même jour**. De même, il ne peut pas jouer deux rencontres d'un même championnat, pour deux équipes de son club, lorsque ces 2 équipes jouent avec le même numéro de journée et qu'une rencontre a été avancée ou retardée.

**La date qui sert de référence est celle du calendrier des épreuves**, toute autre date est considérée comme avancée ou retardée.

Un même joueur **ne peut pas participer à 2 phases finales** (y compris la finale et les rencontres de barrages) d'un même championnat régional et/ou départemental dans 2 équipes différentes de son club.

En conséquence, un joueur « Joker » peut donc être « Joker » pour une même équipe lors des 5 journées de la phase préliminaire et/ou être joueur « Joker » dans 5 équipes différentes (1 équipe par journée de championnat).

L'objectif est de permettre une grande souplesse pour les différents clubs sachant que **le nombre de joueurs joker (non inscrit sur la liste) est limité à 1 par équipe pour une journée de championnat**.

La règle est différente en phase finale, car un joueur ne pourra jouer que dans une seule et unique équipe de son club.

### Bonification match de double

Cette bonification s'applique pour tous les doubles homologués : doubles messieurs, doubles dames, doubles mixtes. Les meilleures victoires acquises en double (hors WO) apportent des points au bilan.

Vous trouverez sur ce lien, l'explication des bonifications en double :

### Bonification double

En conséquence, Il est interdit de mettre de faux scores, notamment quand le double n'est pas décisif. Si les équipes ne souhaitent pas le disputer, deux solutions s'offrent à vous :

- Le double est non joué (et sera décoché sur Ten'Up)
- Un club décide de faire forfait pour les doubles (WO, application du score forfaitaire). Cependant, selon le règlement de la phase finale, le match average, set average ou même jeu average peuvent avoir de l'importance.

### Forfaits

Dans ce championnat où il peut y avoir un peu plus de déplacements qu'à l'habitude, le risque de forfait peut être tentant. En plus de la pénalisation sportive (-2 points), la commission compétente peut décider de demander au club dont l'équipe a déclaré forfait de rembourser les frais engagés par les équipes, le club d'accueil, l'organisateur du Championnat.

Une équipe déclarant forfait en phase finale/match de classement d'un championnat est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la rétrogradation de l'équipe en division inférieure, l'année suivante. Elle perd également sa qualification pour les championnats de France.

L'objectif n'est pas de pénaliser les clubs mais de s'assurer que toutes les équipes ayant fait le choix de s'inscrire disputent le championnat dans son intégralité afin que les résultats de ce dernier ne soient pas faussés pour certaines d'entre elles.

**Dates importantes & Saisie ADOC**

Que ce soit pour les Championnats Départementaux et/ou Régionaux Seniors, les dates sont les suivantes :

**Confirmation d'engagement / Saisie de nouvelles équipes / Saisie de la fiche équipe :**

**Jusqu'au 20 Janvier 2026 (via ADOC)**

Toutes les actions se font avant la même date mais il est nécessaire de respecter la hiérarchie des étapes décrites ci-dessous.

N'oubliez pas de trier votre ordre des joueurs brûlés à la sortie du mensuel du 6 janvier 2026.

**ETAPE 1**

Quel que soit le Championnat (Départemental/Régional), les équipes ayant participé à la saison 2025 sont préinscrites pour la saison 2026. Vous devez effectuer la confirmation (ou la suppression) de ces équipes.

Sur ADOC, aller dans l'onglet :

- Compétitions
- Par équipes : Mes équipes
- Confirmer l'engagement (ou supprimer éventuellement)

Une équipe confirmée engage sa participation dans le Championnat donné et la division indiquée.

Tout souhait de modification (descente/montée d'une division, etc.) doit être directement signifié auprès de l'organisateur du Championnat (Ligue ou Comité Départemental) avant toute action sur ADOC.

**ETAPE 2**

Une fois les démarches effectuées concernant les équipes préinscrites, il est possible, si le club possède les installations suffisantes d'inscrire de nouvelles équipes.

*Nota : pour déterminer le nombre d'équipes à inscrire en Régional + Départemental, la règle communément admise est de : 1,5 équipes par court)*

Sur ADOC, aller dans l'onglet :

- Compétitions
- Par équipes : Inscriptions
- Niveau hiérarchique : « Ligue » même s'il s'agit de championnats départementaux
- Millésime : « 2026 »
- Sexe : « A choisir »
- Catégorie : « Seniors »

Pour rappel, l'inscription de nouvelles équipes se fait dans les Championnats Départementaux (pas au niveau régional).

Une fois la confirmation ou l'inscription des équipes faite, il est possible de saisir la fiche équipe. On ne peut saisir un joueur que s'il dispose d'une Licence « C » (Club - Multiraquettes) pour la saison 2026.

#### **Rappel des règles de participation :**

Un joueur qui a déjà joué en équipes « Jeunes » ou « Seniors Plus » a le droit de disputer le Championnat « Seniors ».

#### **Droits d'engagement des équipes :**

Le droit d'engagement de toutes les équipes disputant les Championnats Seniors (Départementaux et Régionaux) sera de 40 € par équipe.

Quel que soit le Championnat (Départemental et/ou Régional), les droits d'engagement des équipes seront prélevés sur le compte bancaire du club, le même que celui affecté aux licences. Pour ce faire, tous les Championnats, y compris, les Championnats Départementaux seront homologués à l'échelon régional. Attention, dans vos critères de recherche sur ADOC ou la Gestion Sportive, il sera obligatoire de mentionner l'échelon régional.

#### **Règles PACA concernant l'inscription et la formation des équipes en Régional hors DQDN (règles spécifiques) comme en Départemental :**

- Chaque club doit communiquer à l'organisateur de la compétition une liste nominative de quatre joueurs au minimum et de quinze joueurs au maximum. Ces joueurs doivent être régulièrement qualifiés en vertu des dispositions des présents règlements. La liste nominative est considérée comme définitive à la date limite d'engagement.
- Les joueurs brûlés sont les joueurs les mieux classés des joueurs susceptibles d'être alignés simultanément dans le respect des règlements en vigueur. Le nombre de ces joueurs brûlés est le nombre de joueurs nécessaire pour disputer la rencontre, soit quatre joueurs en ce qui concerne les Championnats Seniors (Départementaux et Régionaux). Leurs classements au moment du dépôt des listes permettent de déterminer le poids de l'équipe.
- **LES JOUEURS BRÛLÉS ne pourront pas être inscrits dans aucune autre équipe du même championnat** (des épreuves Seniors en Régional R1, R2, R3 et/ou Départemental).
- Les autres joueurs de la liste nominative, « les remplaçants » peuvent être inscrits sur une ou plusieurs listes nominatives de quinze joueurs maximums à condition d'avoir un classement inférieur ou égal à celui du 4ème joueur de l'équipe dans laquelle ils sont affectés comme « remplaçants ». Le classement à prendre en compte est celui au moment du dépôt des listes (classement mensuel du 6 janvier 2026).
- La participation à un Championnat par Equipes Seniors est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste d'équipe à l'exception du joueur « Joker ».
- Chaque équipe, par journée de championnat, dispose d'un seul joueur « Joker » qui pourra venir s'ajouter à la liste nominative des 15 joueurs maximum à condition de respecter les dispositions du Championnat considéré et d'avoir un classement inférieur ou égal à celui du 4ème joueur de la liste nominative déposée. La date du classement du joker à prendre en compte est celle du jour de la rencontre. Ce joueur peut être un joueur brûlé d'une autre équipe du club.

Rappel : Afin d'être régulièrement qualifié, le joueur « Joker » devra avoir été licencié la veille de la date réelle de la rencontre à laquelle il participe.

**Précisions complémentaires :**

- Pour les Messieurs comme pour les Dames, la numérotation des équipes d'un même club se fait en fonction du poids. Le poids de l'équipe n° 1 doit être inférieur ou égal à celui de l'équipe n° 2, lui-même inférieur ou égal à celui de l'équipe n° 3, ....  
En revanche, le joueur le mieux classé n'est pas obligé de jouer dans l'équipe n° 1.

**----- Attention - Règles à respecter -----**

- Un joueur ne peut pas disputer deux rencontres le même jour. De même, il ne peut pas jouer deux rencontres ou plus du même Championnat (Régional R1, R2, R3 et/ou Départemental) possédant le même numéro de journée se déroulant à des dates différentes du fait des reports et/ou rencontres avancées. Cette infraction pourra entraîner une disqualification de l'équipe pour cette journée. Il conviendra d'être particulièrement attentif pour les rencontres décalées de division départementale.  
Rappel : la date qui sert de référence est celle du calendrier des épreuves régionales, toute autre date est considérée comme avancée ou retardée.
- Pour rappel, le jour de la rencontre : dans le Championnat Seniors, la composition de l'équipe ne pourra accepter la participation de plus de deux joueurs possédant le statut « NVEQ » ou d'un joueur ayant le statut « NVEQ » et un joueur ayant le statut « NVEQ Outre-Mer ».
- **Sont autorisés à participer aux Championnats Interclubs, outre les joueurs ressortissants de l'UE ou assimilés (cf. Article 98 des RS FFT 2026), les ressortissants des pays ayant soit signé des accords de coopération ou d'association avec l'UE ainsi que ceux des 80 pays de la zone Afrique – Caraïbe – Pacifique ayant signé les accords de Cotonou (2003) (cf. listes des pays concernés dans l'Article 99 des RS FFT 2026).**

**Conseils pour la saisie de la fiche équipe :**

- Le correspondant est la personne apparaissant sur les différents documents et qui sera par conséquent contactée par l'équipe adverse. Il est important de préciser/vérifier toutes ses coordonnées (téléphone, email, etc.).
- Pour pouvoir saisir les joueurs, le capitaine et le juge-arbitre, la prise de licence 2026 est obligatoire. Par ailleurs, pour pouvoir être inscrit dans la fiche équipe, les joueurs doivent posséder une licence « C » (Club - Multiraquettes) en 2026.
- Liste nominative de 15 joueurs (au maximum). Attention, seuls les joueurs inscrits sur la liste pourront jouer avec l'équipe considérée (+1 joker par journée). Nous vous invitons à mettre le maximum de joueurs sur votre liste. Pensez à réinscrire le capitaine dans la liste des joueurs, si ce dernier est susceptible de participer à des rencontres.
- Rappel : Les 4 joueurs les mieux classés (joueurs brûlés) figurant sur la liste nominative, susceptibles d'être alignés simultanément dans l'équipe considérée ne pourront pas être inscrits dans une autre équipe d'un championnat Seniors. En conséquence, n'oubliez pas de trier vos joueurs à classement égal.
- Lors de la saisie du juge-arbitre, veillez à bien affecter l'officiel « en tant que JAE » et non pas « en tant qu'Arbitre ».

Enfin, à la fin de la saisie de votre fiche équipe, n'oubliez pas de cliquer sur « **Valider la Fiche Equipe** ». Tant que la date limite n'est pas dépassée, le club a la possibilité de revenir sur cette fiche à tout moment.

### Joueur ND – Demande de Reclassement :

Les demandes doivent être faites avant la date limite d'inscription soit le 20 janvier 2026 au plus tard afin de participer aux Championnats Seniors. Cette dernière est à adresser via l'espace Ten'Up du licencié, ou via ADOC. Pour rappel, les joueurs ND sont bloqués dans la saisie de la fiche équipe. Pour éviter tout problème de délai, il sera prudent d'effectuer toute demande de reclassement quelques jours avant la date limite rappelée ci-dessus.

Dès la publication d'un classement mensuel, ce dernier devra être appliqué immédiatement.

Les juges-arbitres auront la mission de saisir les feuilles de matchs immédiatement après la fin de la rencontre. En effet, un résultat saisi le dimanche soir sera pris en compte dans le calcul du classement mensuel du lendemain.

### **Important**

Une qualification au minimum de JAE1 est nécessaire afin d'officialier sur les rencontres par équipes en Régional (hors DQDN) comme en Départemental et au minimum JAE2 en DQDN.

Pour rappel, le juge-arbitre doit être présent pendant toute la durée de la rencontre. Ce dernier ne peut être ni capitaine, ni capitaine-adjoint dans l'exercice de ses fonctions d'official de l'arbitrage. Il peut être joueur **uniquement en Départemental**, à condition qu'il soit remplacé, par un JAE1 minimum, dans l'exercice de ses fonctions pendant son/ses match(s). Une fiche d'observation et de décision devra notifier ces faits et le(s) nom(s) des JAE remplaçants et transmise à la Commission Départementale Séniors.

**Rappel** : le juge-arbitre d'une rencontre peut être joueur d'une autre rencontre se déroulant en même temps. Dans le cas où le juge-arbitre d'une rencontre serait joueur d'une autre rencontre, lors de son match un autre juge-arbitre devra être présent.

En cas de litiges sportifs, c'est la Commission des Conflits Sportifs (Départementale ou Régionale en fonction du niveau du championnat) qui statuera en première instance.

Les informations sont nombreuses concernant le Championnat Seniors 2026.

Sachez que les différentes personnes en charge de ces Championnats (en Régional comme en Départemental), le Service Compétition de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur (Antonin CHARRIER ou Benoît VERMEULE) et les secrétariats sportifs des Comités Départementaux sont à votre disposition pour répondre à toute question.

N'hésitez pas à faire appel à eux, sans attendre la date limite de saisie des fiches d'équipes.

Bien sportivement,

La Commission Régionale Seniors